ÉCOLE SAINTE COLOMBE GUÉRONCIN
ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE PRIVÉE CATHOLIQUE À LA FLÈCHE

LES 10 RÈGLES DE VIE DE NOTRE ÉCOLE

1. **Je respecte l'autre dans sa personnalité et dans ses idées. J'écoute et je respecte les adultes et mes camarades.**

2. **Je prends soin du matériel, des classes et des toilettes.**
Les parents sont responsables des dégradations commises par leur(s) enfant(s), lesquelles entraîneraient indemnisation. Les toilettes ne sont pas un lieux de jeux.

3. **Je respecte le bien de mes camarades (vêtements, cartables, jeux...)**
Toutes infraction à cette règle entraînera la responsabilité financière et morale des parents.
Les vêtements doivent être marqués au nom de l'Enfant.
Les vêtements restant à l'école seront donnés à une association à chaque vacances.

4. **Je suis poli(e) avec tout le personnel de l'école et avec mes camarades.**
« *Bonjour, bonsoir, s'il te plaît, merci : la politesse fait toujours plaisir et met de bonne humeur. »*

5. **Je porte une tenue correcte (ex : longueur adaptée, pas de vêtement troué, pas de claquettes.)**

6. **Je veille à la propreté de mes vêtements, de mes mains, de mes cheveux.**
Attention aux poux ! Un manque manifeste d'hygiène pourrait entraîner une exclusion temporaire de l'école.
Pas de maquillage.

7. **Je préviens la personne qui surveille la cour lorsque je rencontre un problème.**
La cour de récréation est un mieu de jeux et non de bagarres. En cas de désaccord, j'essaie avant tout de dialoguer par l'utilisation des messages clairs.

8. **Je respecte les règles de la cantine quand je mange à l'école.**

9. **Je me range calmement quand la cloche sonne.**
Entrées et sorties en classe se font en silence.
En cas de beoin, pendant les récréations, je demande l'autorisation d'entrer en classe.

10. **Je n'apporte ni firandises, ni jeux vidéos ou objets connectés.**
Les jeux d'échanges ne sont pas autorisés sauf les billes (pas de calots).
En primaire, les petits jouets (ex : petites voitures...) sont aurotisés, mais nous dégageons toute responsabilité de dégât ou de perte.

En cas de non respect de ces consignes, des points seront enlevés sur le permis.
L'équipe éducative est la seule juge de la sanction à donner au regard de ces règles de vie.

La cheffe d'établissement et l'équipe éducative.

Signature de l'enfant **Signature des parents**